

Séance du lundi 17 novembre 2014

Date de Convocation : lundi 10 novembre 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2014.11.18 - Finances - Exercice 2014 - Restes à recouvrer - Provisions et reprises sur risques - Budgets ville, eau et assainissement

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Guillaume LACROIX, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Xavier BRETON, Jérôme BUISSON, Vanessa CARRARA, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Pierre LURIN, Fabien MARECHAL, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Véronique ROCHE à Jean-Marc GERLIER, Pascale BONNET SIMON à Denise DARBON, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Gérard LORA TONET à Guillaume LACROIX, Catherine MAITRE à Julien LE GLOU, Ouadie MEHDI à Françoise COURTINE

Absents :

Isabelle MAISTRE, Christian PORRIN

Secrétaire de séance : Vasilica CHARNAY

Rapporteur : Jean-Marc GERLIER

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Une provision doit être constituée lorsque le recouvrement des dettes sur comptes de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public.

La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Les éléments transmis par le comptable conduisent à modifier le niveau des provisions pour risques.

Motivation et opportunité de la décision

a) Budget ville :

La provision est individualisée sauf pour les créances de fourrière automobile provisionnées à hauteur 60 % des restes à recouvrer.

Au 31/12/13 le montant total provisionné sur le budget ville s'élevait à 82 211,26 €.

En 2014, il convient de constituer de nouvelles provisions pour 37 320,62 € et de reprendre une provision pour 72 196,73 €.

Soit un montant total de provisions pour débiteurs défaillants sur le budget ville au 17/11/14 de 47 335,12 €. Le détail des provisions est présenté en annexe 1.

b/ Budgets eau et assainissement

Il existe une multitude de petits débiteurs : une provision avec un suivi individualisé de ces débiteurs est impossible.

Le dispositif mis en œuvre depuis l'exercice 2006 est fondé sur les risques appréhendés de la manière suivante :

- Reste à recouvrer sur l'exercice N-2 :
provisionnement de 5 % du montant total
- Reste à recouvrer sur l'exercice N-3 :
provisionnement de 10 % du montant total
- Reste à recouvrer sur l'exercice N-4 :
provisionnement de 20 % du montant total
- Reste à recouvrer sur l'exercice N-5 :
provisionnement de 30 % du montant total
- Reste à recouvrer sur l'exercice N-6 :
provisionnement de 60 % du montant total
- Reste à recouvrer sur l'exercice N-7 :
provisionnement de 80 % du montant total
- Reste à recouvrer sur l'exercice N-8 et exercices antérieurs :
provisionnement de 100 % du montant total

Le montant de la provision est réparti de manière égale entre le budget eau et le budget assainissement.

Au 31/12/2013 le montant de la provision s'élevait à 77 261,03 € pour le budget eau
77 261,03 € pour le budget assainissement

Au 17/11/2014 le montant à provisionner s'élève à 129 828,47 € pour chacun des budgets.

Il convient donc d'augmenter la provision de 52 567,44 € pour le budget eau
52 567,44 € pour le budget assainissement

Le calcul des provisions est présenté en annexe 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

VU la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2006 ayant fixé le mode de calcul des provisions pour créances douteuses des budgets eau et assainissement,

VU les états de restes à recouvrer transmis par le comptable public,

VU l'avis favorable émis par la commission administration générale - coordination - mutualisation / finances, ressources humaines dans sa réunion du 7 novembre 2014,

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

DECIDE de constituer pour le budget ville de nouvelles provisions à hauteur de 37 320,62 € et de reprendre une provision de 72 196,73 €

DECIDE d'augmenter les provisions pour débiteurs défaillants pour les budgets eau et assainissement à hauteur de 52 567,44 €.

Impacts financiers

En fonctionnement

- Pour le budget ville, la reprise de provisions sera imputée sur les crédits à ouvrir en décision modificative de l'exercice 2014 chapitre 78 "reprises sur provisions" article 7815 "reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant" et l'augmentation des provisions chapitre 68 "Dotations aux amortissements et provisions" article 6815 "dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement"

- Pour les budgets eau et assainissement, les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à ouvrir en décision modificative de l'exercice 2014 chapitre 68 "dotations aux provisions et dépréciations", article 6817 "dotations pour dépréciation des actifs circulants".

ETAT DES PROVISIONS BUDGETAIRES BUDGET VILLE

6815 – Provisions pour créances douteuses

Redevable	Objet de la provision	Date de constitution	Montant provisionné au 31/12/2013	Date de reprise	Reprise sur provision	Nouvelles provisions	Solde au 17/11/2014
Fourrière automobile : provisionnement de 60% du montant des restes à recouvrer		13/12/2010	10 014,53				10 014,53
L'Agence Européenne de Communication Publicitaire : reversement des recettes publicitaires du journal de la ville	Créances admises en non valeur	13/12/2010	72 196,73	17/11/2014	72 196,73		0,00
Arsac père et fils SARL	Taxe locale publicité extérieure 2001 et 2012	17/11/2014				20 800,00	20 800,00
PALA sas	Droits de voirie 2011	17/11/2014				3 155,00	3 155,00
PEINNET Maryvonne	Trop perçu sur salaire 2010	17/11/2014				7 735,62	7 735,62
ANSELME Christophe	Sinistre 2012 : détérioration d'un lampadaire	17/11/2014				3 000,00	3 000,00
THUILLIER Jean Philippe	Redevance snack Bouvent 2013	17/11/2014				2 630,00	2 630,00
	Total provisions budget VILLE		82 211,26		72 196,73	37 320,62	47 335,15

PROVISIONS EAU ASSAINISSEMENT 2014

Année	TOTAL des restes TTC	TOTAL des restes HT	% provision	TOTAL Provisions HT	Part EAU HT (50%)	Part ASSAINISSEMENT HT (50%)
1990	1 009,54	956,91	100,00%	956,91	478,45	478,45
2000	2 019,50	1 914,22	100,00%	1 914,22	957,11	957,11
2001	1 586,85	1 504,12	100,00%	1 504,12	752,06	752,06
2002	2 316,12	2 195,37	100,00%	2 195,37	1097,69	1097,69
2003	4 042,34	3 831,60	100,00%	3 831,60	1915,8	1915,8
2004	7 124,60	6 753,18	100,00%	6 753,18	3376,59	3376,59
2005	38 354,93	36 355,38	100,00%	36 355,38	18177,69	18177,69
2006	17 273,69	16 373,17	100,00%	16 373,17	8186,58	8186,58
2007	32 322,51	30 637,45	100,00%	30 637,45	15318,73	15318,73
2008	43 275,53	41 019,46	80,00%	32 815,57	16407,78	16407,78
2009	89 215,06	84 564,04	60,00%	50 738,42	25369,21	25369,21
2010	149 998,50	142 178,67	30,00%	42 653,60	21326,8	21326,8
2011	173 694,87	164 639,69	20,00%	32 927,94	16463,97	16463,97
2012	226 064,91	214 279,54	10,00%	21 427,95	10713,98	10713,98
2013	326 844,15	309 804,88	5,00%	15 490,24	7745,12	7745,12
Total	1 115 143,10	1 057 007,68		259 656,93	129 828,47	129 828,47

	Provisions au 31/12/2013	Augmentation de la provision	Total provisionné
Budget eau	77 261,03	52 567,44	129 828,47
Budget assainissement	77 261,03	52 567,44	129 828,47